Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

postes de travail se produiraient. Dans la mesure du possible, le Parlement examinera le projet cette année encore.

Le Parti socialiste suisse (PSS) avait déposé l'initiative le 24 septembre 1992 avec 105680 signatures valables. Cette initiative exige la réduction des dépenses en faveur de la défense nationale de 10 pour cent par année, jusqu'à ce que les dépenses militaires soient réduites de moitié par rapport au compte de l'année précédant la première réduction; le renchérissement est compensé. Selon la volonté des auteurs de l'initiative, les fonds ainsi libérés doivent être utilisés comme il suit:

- un tiers au moins pour des efforts supplémentaires en matière de politique de paix (par ex. coopération au développement);
- un autre tiers au moins pour des efforts supplémentaires dans le domaine de la sécurité sociale en Suisse (par ex. congé parental):
- le solde est affecté à la reconversion au secteur civil (biens et services) des entreprises et des administrations touchées par le processus de désarmement.

L'armée 95 ne peut plus être maintenue

La réduction de moitié des dépenses en faveur de la défense nationale exigée par les auteurs de l'initiative affecte l'armée et la protection civile à une époque où d'importantes réformes doivent être réalisées. L'armée 95 notamment ne peut pas être réalisée avec un budget militaire réduit de moitié. En effet, la modernisation de l'armement et les investissements en matière de construction intégrés à ce budget et au plan financier à court terme ne pourraient plus être financés.

Ainsi, l'armée ne pourrait plus accomplir la mission triple définie dans le rapport 90 sur la politique de sécurité (empêcher la guerre/garantir les conditions d'existence/ promouvoir la paix) et la crédibilité de notre politique de sécurité serait désavouée. Une défense nationale autonome dans le cadre de notre neutralité traditionnelle ne serait plus garantie; la Suisse devrait se poser la question de savoir si sa sécurité devrait être maintenue par l'adhésion à une alliance militaire ou alors être réduite considérablement.

La réforme 95 de la protection civile qui répond à la modification du potentiel des dangers ne pourrait pas être réalisée également par mangue de moyens financiers. Par ailleurs, l'approvisionnement de la population en cas de crise et de catastrophe déjà ne serait plus garanti.

Actuellement déjà, le DMF est le plus économe!

Le DMF est le seul département qui depuis quelque temps déjà ne connaît plus d'accroissement: les dépenses militaires 1990-1994 se caractérisent par un recul en valeur réelle de 15 pour cent et les dépenses en matière d'armement indiquent même 25 pour cent; durant la même période, toutes les autres dépenses de la Confédération augmentent en moyenne de 25 pour cent en valeur réelle. Durant la période 1990-1997, le DMF contribue à l'assainissement de la caisse fédérale à raison de 4 milliards de francs, ce qui représente la plus grosse économie par rapport à tous les autres départements.

La réalisation du mandat de réduction des dépenses conformément à l'initiative débuterait au plus tôt à partir de 1997 et serait achevée avec le budget de 2003. En

admettant un renchérissement annuel de deux pour cent, les dépenses en faveur de la défense nationale se chiffreraient en cas d'acceptation de l'initiative à 3,7 milliards de francs après sept ans. A partir de cette somme, les dépenses d'armement disposeraient encore d'environ un milliard de francs

Pas de diminution du déficit budgétaire

Même sans l'initiative, les moyens à disposition de la défense nationale seraient en 2003 considérablement inférieurs en valeur réelle par rapport à 1990. L'initiative populaire ne tient cependant pas compte de cette situation. La réduction des dépenses militaires ne diminuera nullement le déficit du budget de la Confédération. En effet, l'argent ne serait pas économisé, mais investi impérativement et sans égard à des besoins effectifs dans la politique de paix et la prévoyance sociale.

De nombreux postes de travail menacés

Actuellement, le volume annuel des commandes du Département militaire fédéral (DMF) à l'économie suisse s'élève à environ 3 milliards de francs. Après la réalisation de l'initiative, ces commandes ne représenteraient plus que la moitié de cette somme au maximum. Compte tenu de la réduction des emplois dans les administrations militaires fédérale et cantonales, cela signifierait des pertes pouvant s'élever jusqu'à 25000 postes de travail entraînant des frais sociaux subséquents de plus de 2.5 milliards de francs.

Indispensable au cas où - judicieux et utile dès maintenant. Le mobilier de protection civile d'ACO.

Allenspach & Cie SA Untere Dünnernstrasse 33 4612 Wangen b/Olten Tél. 062 32 58 85-88 Fax 062 32 16 52



ACO. La marque de